



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 61659

Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur le scepticisme et l'inquiétude qui règnent au sein du technicentre de Tergnier, unique rescapé des grands ateliers picards, après la fermeture du site de Longueau, près d'Amiens. Il était question de 200 créations d'emplois et d'un investissement de 22 millions d'euros avec le projet Cap 2010 ; aujourd'hui, le chiffre est à la baisse, il serait question de 14 millions d'euros. Pour les salariés, délocalisés sur Tergnier, le travail manque ; il s'avère que, pour les anciens de Tergnier, certains font jusqu'à quatre postes dans la même journée, afin de faire vivre le site. Ce site n'a jamais récupéré la charge de travail de Longueau. Bien au contraire, plus de 4 000 wagons devaient passer entre les mains des cheminots ; le chiffre se situe à 3 440. C'est la même chose pour les essieux ; la production se situe entre 12 000 et 14 000 pièces, quand le projet en prévoyait 21 000. Il tient à souligner les conditions de travail, le mois de juillet dernier ayant été catastrophique, en raison d'un nombre important d'accidents de travail. Le projet du nouveau vestiaire a disparu, les cheminots se lavent sans eau chaude. Aujourd'hui, on parle du métier de wagonnier, pas du technicentre wagons ; les syndicalistes voient fondre les effectifs de jeunes à Tergnier et considèrent que la culture cheminote meurt. Il lui demande ce qu'annonce une telle situation.

Texte de la réponse

La réorganisation de la production au sein du technicentre de Picardie, qui a eu notamment pour conséquence la fermeture du site de Longueau le 30 juin 2009 et son transfert vers Tergnier, visait à améliorer la performance industrielle de la SNCF dans le domaine de la réparation de wagons de marchandises. Elle avait également pour objectif de conforter les positions de la SNCF sur le marché de la réparation des wagons désormais concurrentiel. Ces gains de compétitivité attendus sont rendus possibles grâce notamment à la réalisation d'une première phase d'investissement à hauteur de 2 millions d'euros. La capacité industrielle de traitement du site de Tergnier est ainsi passée de 2 000 à plus de 4 000 wagons par an. La SNCF s'est engagée à confier au technicentre de Tergnier l'entretien de wagons de toutes les séries, dont les wagons citernes destinés à transporter les hydrocarbures. Le technicentre répond à tous les appels d'offres internes ou externes au groupe SNCF portant sur les essieux, les wagons et ses composants. En outre, il est agréé pour la maintenance des essieux belges et se positionne sur le marché de la maintenance des essieux allemands. L'objectif de la SNCF est d'élargir son périmètre de clients. Cependant, le technicentre, dont le besoin actuel en effectif se situe autour de 550 agents, a connu en 2009 une baisse d'activité de l'ordre de 10 % liée au recul du fret ferroviaire subissant de plein fouet la crise économique. En ce qui concerne les conditions de travail, la sécurité des agents de la SNCF constitue une préoccupation majeure de l'entreprise. À Tergnier, les délégués du personnel sont associés régulièrement aux réflexions sur l'organisation des chantiers. Des processus de travail et des investissements ont été réalisés afin d'améliorer les conditions de travail et de réduire les risques d'accidents sur le site. La productivité du site s'est nettement améliorée ces dernières années ; le temps d'immobilisation moyen d'un wagon s'est réduit de trente jours en 2007 à quatorze jours début 2010. L'amélioration de l'efficacité du technicentre de Tergnier lui permet, malgré un contexte économique particulièrement difficile, de conforter sa

place sur le marché de la maintenance de wagons.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61659

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et mer

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 9 mars 2010

Question publiée le : 20 octobre 2009, page 9828

Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 2984